



MINISTERE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires



DIRECTION POLYNESIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE **POUR MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE**

01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :

La Polynésie française.

01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :

Le Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires

Bâtiment administratif A 2 – 4^{ème} étage

Rue du Commandant Destremeau - Papeete

Adresse postale : B.P. 3551 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française

Téléphone : (689) 40 46 82 50

Fax : (689) 40 46 82 51

Courriel : secretariat@logement.min.gov.pf

01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Mme Catherine ROCHETEAU

Directrice de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Fare Ute, voie M, n° 12, Immeuble SAT NUI

Adresse postale : B.P. 9005 - 98716 PIRAE - TAHITI - Polynésie française

Téléphone : (689) 40 54 45 00

Fax : (689) 40 54 45 04

Courriel : accueil.dpam@maritime.gov.pf

02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES Intitulé du marché.

Marché n° MLA/DPAM-2021-02 : Opérations de dépollution, de retrait et de sécurisation de navires échoués ou coulés dans les lagons de Polynésie française.

Lot n° 1 : Navire « WINDWEAVER » échoué sur le platier récifal dans le lagon de Toahotu (Ile de Tahiti).

02.02. Objet du marché.

Pour le lot n° 1, opération de dépollution, de retrait et de sécurisation d'un navire échoué dénommé « WINDWEAVER » sur le récif dans le lagon de Toahotu (île de Tahiti). L'opération consiste à procéder à la dépollution des parties du navire pouvant comporter des hydrocarbures (carburant, huiles), des liquides polluants ou souillés, et autres déchets à l'intérieur du navire, à retirer le navire échoué sur le récif en utilisant une méthode la moins abrasive possible pour le milieu et le mettre en sécurité à une distance d'éloignement maximum correspondant à la baie de Phaéton sur un lieu de mouillage. Tous les déchets évacués résultant de l'opération devront être traités auprès d'un organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets autorisé ou agréé avec présentation des certificats idoines.

02.03.Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.

Marché public de prestation de service.

02.04.Type de marché de travaux.

Services de renflouage de navires (CPV : 63725300-0), services de remorquage (CPV : 63727000-2) et services d'élimination des déchets (CPV : 90000000-7).

02.05.Lieu d'exécution.

Eaux intérieures de Polynésie française.

En ce qui concerne le lot n° 1, lagon de Toahotu, platier récifal Temaino au droit de la commune associée de Toahotu, Commune de Tiarapu Ouest, Ile de Tahiti.

03. TYPES DE PROCEDURE Procédure générale.

Marché de prestation de service soumis à la procédure adaptée tel que définie LP 321-1 du code polynésien des marchés publics.

03.02.Négociation éventuelle.

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite ou lors d'une audition avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.

04. DELAI D'EXECUTION Le délai d'exécution du marché est fixé par le candidat dans son offre et ne peut pas être supérieur au délai maximal de 30 jours à compter de la notification du marché qui vaut ordre de service délivré par l'autorité mentionnée au point 01.04. prescrivant le commencement des travaux.

05. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS Pièces visées aux articles A 233-1 et 233-2 du code polynésien des marchés publics.

Les pièces à fournir par les candidats pour justifier de leurs capacités techniques, professionnelles et financières à l'appui de leur candidature sont les suivantes :

- a) le chiffre d'affaires concernant des travaux comparables à celui objet du marché pour les trois derniers exercices clos ;
- b) une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- c) la liste des travaux comparables à celles prévues dans le présent marché exécutés au cours des trois dernières années ;
- d) les effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernières années, et l'importance de l'encadrement ;

05.02.Pièces obligatoires visées à l'article A 233-5 du code polynésien des marchés publics.

- e) une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics ;
- f) les renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat ou des membres du groupement candidat, l'identité de la personne physique ayant pouvoir d'engager le candidat ou chaque membre du groupement et, dans le cas d'un groupement candidat, l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation ;

- g) l'attestation établie par la direction des impôts et des contributions publiques et la recette des impôts justifiant, au 31 décembre 2020, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles ;
- h) l'attestation établie par la direction générale des finances publiques justifiant, au 31 décembre 2020, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles ;
- i) une attestation établie par la caisse de prévoyance sociale (CPS) justifiant, au 31 décembre 2020, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles, prévues par les régimes des salariés, non salariés, de solidarité de Polynésie française et le code du travail de la Polynésie française.

Lorsque le candidat emploie des salariés, l'attestation mentionne l'identification de l'entreprise et le nombre de salariés déclarés au cours de la dernière période d'emploi.

Elle mentionne, le cas échéant, l'existence et la date d'un plan d'apurement en cours ou celle d'un paiement intervenu postérieurement au 31 décembre 2020, des cotisations et accessoires relatives à des périodes exigibles antérieurement.

L'attestation mentionnée ci-dessus est délivrée sous réserve des opérations de contrôle et des recours judiciaires ou administratifs en cours. Elle ne vaut pas renonciation expresse ou tacite aux droits de la CPS. Elle ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie ;

- j) les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française produisent à l'appui de leur candidature les pièces supplémentaires prévues à l'article A 233-6 du code polynésien des marchés publics.

06. PRESENTATION DES OFFRES Les candidats présentant une offre pour un lot produisent les pièces suivantes :

06.01. Un projet de marché comprenant.

* Le contrat (pièce EC1_MAPA n° MLA/DPAM-2021-02-Lot n° 1) du projet de marché en procédure adaptée du lot concerné, établi en un seul exemplaire original, daté et signé par le ou les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;

* Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) (pièce DPGF – MAPA n° MLA/DPAM-2021-02 - Lot n° 1) hors taxes du lot pour lequel le candidat répond, dûment rempli, signé et complété ;

* Le cas échéant, l'agrément des conditions de paiement du sous traitant (pièce EC2_MAPA n° MLA/DPAM-2021-02), jointe au dossier de consultation) établi pour chaque sous-traitant en un seul exemplaire, daté et signé par le candidat et le sous-traitant.

06.02. Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché.

Pour chaque lot, ce mémoire comprendra les pièces suivantes :

* L'étendue précise des moyens humains, et les qualifications professionnelles et expériences spécifiques de chacune des personnes intervenant sur le marché, avec un descriptif de l'organisation prévue du travail. La preuve des qualifications professionnelles des intervenants peut être apportée par tout moyen.

* Les parts du marché que le candidat a l'intention de sous-traiter à des tiers, avec l'identification et les coordonnées des tiers concernés, leurs références et leurs qualifications professionnelles ;

- * Le temps de déclenchement ou le délai d'intervention de l'entreprise après ordre de service ou demande émanant de l'acheteur public ;
- * Les agréments ou certifications délivrées à l'entreprise, notamment en ce qui concerne le travail en hauteur ou les travaux sous-marins, et permis de navigation des navires qui seront utilisés pour l'intervention ;
- * Une note sur les mesures prises par le candidat concernant l'hygiène et la sécurité au travail ;
- * un plan d'action précis avec échéancier, personnel nécessaire, type de navire utilisé pour aller sur le site, description des méthodes, moyens et matériels utilisés.

07. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ Conditions de jugement des offres pour le lot n° 1.

Pour le lot n° 1, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés suivants :

Critères	Sous-critère	Note
1 / Descriptif des effectifs qualifiés du candidat permettant de réaliser les travaux dans le rétro-planning et les délais fixés sans recourir à du personnel intérimaire ou temporaire supplémentaire	Non ou impossibilité de déterminer ce critère en fonction des éléments fournis dans le mémoire	0
	oui	10
2 / La note sur les mesures prises vis-à-vis de l'hygiène et la sécurité au travail.	Absente ou très succincte	0
	Incomplète ou imprécise	10
	Complète et précise	20
3 / Le temps de déclenchement ou le délai d'intervention après ordre de service ou demande.	120 heures ou plus, ou non précisé dans le dossier	0
	Entre 48 et 120 heures	5
	48 heures ou moins	10
4 / Délai de réalisation du marché en jours		0 à 30
5 / Montant de l'offre (prix hors TVA)		0 à 30
Note globale		0 à 100

* Pour les critères 1, 2 et 3 : attribution des points directement en fonction des éléments figurant dans le mémoire justificatif au regard des sous-critères utilisés.

* Pour les critères 4 et 5 : les points remportés par chaque offre sont calculés en tenant compte du ratio entre l'offre la plus basse pour le critère sur l'offre du candidat concerné pour ce critère, ratio multiplié par le nombre maximal de point attribué au critère (soit 30 points dans ces cas), avec un arrondi à deux chiffres après la virgule au chiffre le plus près.

* En cas d'offres équivalentes au sens du dernier alinéa de l'article LP. 236-2 du code polynésien des marchés publics, l'acheteur public entend faire usage d'un droit de préférence au profit des candidats suivants : société coopérative, artisan au sens de l'article LP. 122-3 du code polynésien des marché public, établissement de travail protégé.

* Si après l'application des dispositions de l'alinéa précédent, l'offre économique la plus avantageuse n'a pas pu être identifiée et que 2 ou plusieurs candidats présentent la même et meilleure note globale, le marché est attribué à celui ayant proposé l'offre de prix la moins chère.

07.02.Examen des offres.

La recevabilité d'une offre est conditionnée par :

- La production d'un dossier complet au regard des pièces réclamées au règlement de consultation et éventuellement dans le CCTP du lot concerné ;
- Le non dépassement des délais maximaux prévus dans les CCTP pour chaque lot ;
- Les mentions précises, dans le mémoire justificatif mentionné au point 08.02, d'éléments indispensables pour la réalisation du marché : pour le lot n° 1 : navires utilisés avec permis de navigation valide, présence d'au moins une personne présentant une qualification « travail sous-marin ».
- Le respect des exigences formulées dans le dossier de consultation ;
- Le respect de la législation et la réglementation en vigueur et des crédits budgétaires alloués.

Ainsi, les erreurs purement matérielles auront la possibilité d'être corrigées avant l'analyse et le classement définitif des offres selon les modalités ci-après :

- Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire hors taxes pourront être rectifiées à l'issue d'une demande de précision sur l'offre, toutefois sans qu'il y ait une remise en cause du montant total de chaque élément indiqué dans l'acte d'engagement ;
- Les erreurs d'addition sur une ligne total constatées dans l'acte d'engagement pourront être rectifiées, mais seulement si cela n'a aucune incidence sur le montant de chaque élément et ceci suite à une demande de précision ;
- Les erreurs grossières de virgule affectant les prix et dont nul ne doit pouvoir s'en prévaloir de bonne foi seront rectifiées et ceci suite à une demande de précision ;
- En cas d'incohérence entre les documents, seuls les montants indiqués à l'acte d'engagement primeront.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront éliminées, sans qu'aucune régularisation ne soit possible.

08. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont remises au plus tard le mercredi 31 mars 2021 à 14 heures 00 (heure de Papeete).

09. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont sous double enveloppe :

* l'enveloppe intérieure portant la mention :

<p>"Offre pour : MAPA n° MLA/DPAM-2021-02</p> <p>Lot n° 1</p> <p>"Entreprise :"</p>

Cette enveloppe devra contenir les pièces mentionnées au point 06.01 ci-dessus dénommé « Un projet de marché ».

En cas de réponse par un même candidat à plusieurs lots, les enveloppes intérieures relatives à chaque lot peuvent être insérées dans la même enveloppe extérieure.

* l'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Fare Ute, voie M, n° 12, Immeuble SAT NUI
BP 9005 - 98716 PIRAE - TAHITI**

avec la mention :

« Marché à procédure adaptée n° MLA/DPAM-2021-02 – Lot n° 1

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Cette enveloppe devra contenir :

- l'enveloppe intérieure,
- les pièces mentionnées au point 5 ci-dessus dénommé « Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats » ;
- le mémoire justificatif mentionné au point 06.02 ci-dessus.

Les dossiers devront être remis contre récépissé auprès de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes au plus tard à la date et l'heure indiqués au point 08 précédent ou, si elles sont envoyées par la poste ou porteur spécial, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination au plus tard à ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixés ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

10. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré auprès de la :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Fare Ute, voie M, n° 12, Immeuble SAT NUI
BP 9005 - 98716 PIRAE - TAHITI**

Il peut également être sollicité par courriel auprès de la DPAM : patrice.perrin@maritime.gov.pf ou accueil.dpam@maritime.gov.pf qui fera parvenir en retour le dossier sous forme électronique.

11. DATE DE MISE EN LIGNE OU D'ENVOI DU PRESENT AVIS A CONCURRENCE Le présent avis est envoyé à publication le 24 mars 2021.
